

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

*Ministère des Infrastructures,
des Transports Terrestres
et du Désenclavement (MITTD)*



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET

EN VUE DE LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUE, ECONOMIQUE, D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, DE SECURITE ROUTIERE ET DE MISE EN CONCESSION DE L'AUTOROUTE KAOLACK-TAMBACOUNDA (CU2A) AU SENEGAL (280 KM)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 Décembre 2022.
2. La République du Sénégal a sollicité et obtenu de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) des fonds, afin de financer les études de faisabilité technique, économique, d'impacts environnemental et social, de sécurité routière et de mise en concession de l'autoroute Kaolack-Tambacounda sur la route communautaire n° 2a (CU2a), longue d'environ 280 km.
L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser ces fonds pour les paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) relatif à la sélection d'un Consultant pour les études autoroutières indiquées ci-dessus.
3. Les services comprennent :
 - études technico-économiques ;
 - études d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
 - études topographiques ;
 - études géotechniques ;
 - études hydrologiques, hydrogéologique et hydrauliques ;
 - études des Ouvrages d'art ;
 - étude du système de péage ;
 - préparation d'un devis estimatif confidentiel ;

- études d'évaluation environnementale, sociale et de sécurité;
- études de sécurité routière ;
- études socio-économiques y compris les études de trafic et du système de péage ;
- études sur la mise en concession en vue de la mobilisation des financements pour les travaux ;
- études techniques pour la construction de stations de pesage sur les voies de péage installées sur le corridor autoroutier
- études techniques d'aires de repos/stationnement sur le corridor autoroutier ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité du projet.

Le délai estimatif des prestations est de dix-sept (17) mois y compris les périodes d'approbation des livrables par l'AGEROUTE et l'UEMOA.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels).
5. Une liste restreinte de bureaux ou groupements de bureaux d'études, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ».

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles de procédures de l'UEMOA et du décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics et suivant les critères d'évaluation ci-après :

- a. Qualifications générales et spécifiques dans le domaine des études et de la supervision de projets d'infrastructures routières notamment autoroutières ;
- b. Organisation technique, logistique et managériale du bureau ;
- c. Disponibilité d'un réseau d'experts qualifiés dans le domaine ;
- d. Pour les bureaux d'études d'origine étrangère, être **obligatoirement** en groupement avec un bureau d'études originaire de l'espace UEMOA.

La présélection se fera sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après :

CRITERES	NOTES
<p>1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations</p> <p>L'évaluation de ce critère se fera au regard des domaines d'intervention du Cabinet tels que la réalisation d'études routières, le suivi administratif et</p>	10

financier de l'exécution de travaux ainsi que le contrôle de la qualité de travaux.	
2. Nombre d'années d'expérience - = < 10 ans - > 10 ans	05 0 point 5 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2013 (joindre les documents justificatifs) L'évaluation de ce critère se fera selon l'appréciation des services fournis dans le cadre de missions d'études de travaux de construction de routes <u>neuves</u> (routes revêtues de linéaire supérieur à 100 km ou autoroutes d'au moins 50 km) dont : 4 projets d'autoroutes soit 7,5 points par mission d'autoroute et 4 projets de routes revêtues soit 5 points par mission de route.	50
4. Organisation technique et managériale du cabinet - Note de présentation du cabinet : 2 points - Organisation du cabinet : 5 points - Définition des postes : 3 points	10
5. Qualifications générales et personnel professionnel <u>permanent</u> Ce personnel listé à titre indicatif doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en route, noté sur 5 points ; 2 ingénieurs : 2 points ; 3 ingénieurs : 2 points ; plus de 3 ingénieurs : 5 points ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en ouvrages d'art, noté sur 4 points ; 2 ingénieurs : 2 points ; 3 ingénieurs : 3 points ; plus de 3 ingénieurs : 4 points ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en géotechnique ou équivalent, noté sur 4 points 2 ingénieurs : 2 points ; 3 ingénieurs : 3 points ; plus de 3 ingénieurs : 4 points ▪ Ingénieur topographe ou Géomètre, noté sur 4 points 1 ingénieur : 2 points ; 2 ingénieurs : 3 points ; plus de 2 ingénieurs : 4 points ▪ Expert spécialisé en économie des transports, ou équivalent noté sur 4 points 1 économiste des transports : 2 points ; 2 économistes des transports : 3 points ; plus de 2 économistes des transports : 4 points ▪ Experts environnementaliste, ou équivalent noté sur 4 points 1 environnementaliste : 2 points ; 2 environnementalistes : 3 points ; plus de 2 environnementalistes : 4 points 	25

6. Le nombre minimum de points requis est de **quatre-vingts (80)**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou bmbow@ageroute.sn ou mmdeme@ageroute.sn ou mcsamb@ageroute.sn.

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **30 mars 2023 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)** :

L'adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue F x David DIOP à Fann Résidence Dakar Sénégal.**

Tel : (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE